

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 23 Septembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 18 Septembre 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 20.

**ETAIENT PRESENTS (15)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, DOUCET Serge, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à GOURDEAU Jean-Michel), MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à HERMAN-BANCAUD Nadine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), PAULHIAC Roseline (à AYMARD Frédérique).

**ABSENTS NON EXCUSES (3)** : DEL SORDO Guillaume, GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

## N° DEL 2025/7.1/033 – Budget principal 2025 – Décision modificative n° 2

Considérant la nécessité d'apporter des modifications telles que suivent au budget principal 2025 :

**En section de fonctionnement :**

En *recettes*, de nouvelles recettes augmentent les prévisions budgétaires à hauteur de 19 000,00 € :

- Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes : 9 000,00 € ;
- Autres produits de gestion courante (indemnisation des absences) : 10 000,00 €.

En *dépenses*, pas d'inscriptions nouvelles.

**En section d'investissement :**

En *recettes* : augmentation des crédits budgétaires à hauteur de 19 000,00 € :

- Virement de la section de fonctionnement : 19 000,00 €.
- En *dépenses* : augmentation des crédits budgétaires à hauteur de 19 000,00 € :
- Acquisition de tribunes modulaires : 19 000,00 € ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie en date du 15 septembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **Punanimité** :

**ADOpte** la décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2025 ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 25 septembre 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 23 Septembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 18 Septembre 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 20.

**ETAIENT PRESENTS (15)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, DOUCET Serge, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à GOURDEAU Jean-Michel), MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à HERMAN-BANCAUD Nadine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), PAULHIAC Roseline (à AYMARD Frédérique).

**ABSENTS NON EXCUSES (3)** : DEL SORDO Guillaume, GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

### N° DEL 2025/7.2/034 – Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les entreprises

**Vu** les articles 1466 G et 1383 K du Code général des impôts ;

**Vu** l'arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement la commune de Nontron en zone France ruralités revitalisation ;

**Considérant** que la commune bénéficie du classement en ZFRR lui permettant de décider de la mise en place de facilités fiscales ; que par souci d'attractivité économique, la commune souhaite exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) les entreprises éligibles au dispositif législatif ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**EXONERE** les entreprises nontronnaises éligibles du paiement à la commune de la taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de l'exercice 2026, selon les conditions suivantes :

**Article 1** : La taxe foncière sur les propriétés bâties applicable aux entreprises peut faire l'objet d'une exonération dans le cadre d'une revitalisation économique :

- Les 5 premières années, l'exonération est totale ;
- La 6<sup>e</sup> année, l'abattement est de 75 % de la base d'imposition de la TFPB ;
- La 7<sup>e</sup> année, l'exonération est de 50 % de la base d'imposition de la TFPB ;
- La 8<sup>e</sup> année, l'exonération est de 25 % de la base d'imposition de la TFPB.

**Article 2** : Pour en bénéficier, l'entreprise devra répondre aux conditions suivantes :

- Elle doit être implantée exclusivement en zone ZFRR ;
- Elle doit être créée ou reprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 31 décembre 2029 dans les ZFRR ;
- Elle doit être une très petite entreprise (moins de 11 salariés) pour les créations et les reprises d'entreprises en ZFRR ;
- Elle doit exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle non commerciale (libérale), à titre exclusif, en ZFRR.

**Article 3** : L'exonération n'est pas applicable aux établissements déjà existants au 1er janvier 2024.

**AR Prefecture**

024-212403117-20250923-DEL\_2025\_034-DE  
Reçu le 25/09/2025

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 25 septembre 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 23 Septembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 18 Septembre 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 20.

**ETAIENT PRESENTS (15)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, DOUCET Serge, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à GOURDEAU Jean-Michel), MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à HERMAN-BANCAUD Nadine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), PAULHIAC Roseline (à AYMARD Frédérique).

**ABSENTS NON EXCUSES (3)** : DEL SORDO Guillaume, GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

### N° DEL 2025/7.10/035 – Tarification de la Maison des sports pour les intervenants extérieurs

**Considérant** que la Maison des sports de Nontron fait chaque année l'objet de demandes d'organismes privés extérieurs à la commune pour l'organisation d'animations ; qu'afin de faire participer ces organismes à l'entretien et au fonctionnement de la Maison des sports, il est proposé de mettre en place une tarification de l'utilisation de la grande salle et du dojo ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**FIXE** le tarif d'utilisation de la Maison des sports par les organismes privés hors associations nontronnaises à 10 euros par séance ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 25 septembre 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 23 Septembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 18 Septembre 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 20.

**ETAIENT PRESENTS (15)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, DOUCET Serge, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à GOURDEAU Jean-Michel), MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à HERMAN-BANCAUD Nadine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), PAULHIAC Roseline (à AYMARD Frédérique).

**ABSENTS NON EXCUSES (3)** : DEL SORDO Guillaume, GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

### N° DEL 2025/5.7/036 – Modification des statuts de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais

**Vu** la délibération n° CC-DEL-2025-072 du 3 juillet 2025 de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais, par laquelle elle a exprimé le souhait de modifier ses statuts par une nouvelle rédaction de l'article 6 relatif au « Fonctionnement du Conseil communautaire et du Bureau » ;

**Considérant** qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, il revient aux communes de se prononcer sur cette modification dans un délai de 3 mois ; celle-ci est effective lorsqu'un accord est exprimé par deux tiers au moins des communes intéressant représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **6 voix POUR, 3 voix CONTRE et 11 ABSTENTIONS** :

**EXPRIME UN AVIS FAVORABLE** quant à la modification de la rédaction de l'article 6 des statuts de la CCPN ;

**AUTORISER** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier

Fait le 25 septembre 2025

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 23 Septembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 18 Septembre 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 20.

**ETAIENT PRESENTS (15)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, DOUCET Serge, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à GOURDEAU Jean-Michel), MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à HERMAN-BANCAUD Nadine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), PAULHIAC Roseline (à AYMARD Frédérique).

**ABSENTS NON EXCUSES (3)** : DEL SORDO Guillaume, GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**N° DEL 2025/4.1/034 – Création de poste**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

**Considérant** qu'en accord avec leurs possibilités de progression de carrière, les agents publics peuvent bénéficier de promotions internes résultant d'une décision expresse de l'autorité territoriale permettant aux fonctionnaires d'accéder aux grades supérieurs, après inscription sur une liste d'aptitude, et après appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience des agents remplissant les conditions d'ancienneté et/ou de réussite à un examen professionnel ; qu'un agent est susceptible de bénéficier d'un tel avancement ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**CREE** 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, par voie d'avancement de grade au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité selon le tableau présenté en annexe ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 25 septembre 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD



## TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE NONTRON

### au 01/12/2025

délibération 2025/4.1/xxxx

EMPLOIS PERMANENTS (par filière et cadre d'emploi)		DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU au 01/12/2025	NON POURVU au 01/12/2025	FONCTIONS
<b>Filière administrative</b>						
<b>Cat.</b>	<b>Filière administrative</b>					
A	Attachés territoriaux		2	1	1	
	Attaché	35	1	0	1	
	Attaché	35	1	1	0	Directeur général des services
B	Rédacteurs territoriaux		4	4	0	
	Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1	0	Responsable ressources humaines
	Rédacteur principal de 2ème classe	35	1	1	0	Responsable Services Citoyenneté Légalité
	Rédacteur principal de 2ème classe	35	1	1	0	Responsable Finances
	Rédacteur	35	1	1	0	Responsable affaires scolaires
C	Adjoint administratifs territoriaux		3	2	1	
	Adjoint administratif ppal de 1ère classe	35	1	0	1	
	Adjoint administratif ppal de 1ère classe	35	1	1	0	Assistante de gestion services population
	adjoint administratif	35	1	1	0	agent d'accueil
<b>total filière administrative</b>			<b>9</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	
<b>Filière technique</b>						
<b>Cat.</b>	<b>Filière technique</b>					
B	Technicien territorial		1	1	0	
	Technicien	35	1	1	0	Responsable service technique
C	Agents de maîtrise		7	6	1	
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	Responsable Maison des sports
	Agent de maîtrise principal	35	1	0	1	
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	Responsable cellule Urbanisme
	Agent de maîtrise	35	1	1	0	Responsable espaces verts
	Agent de maîtrise	35	1	1	0	Responsable Bâtiments
	Agent de maîtrise	35	1	1	0	Agent polyvalents bâtiments
	Agent de maîtrise	35	1	1	0	ASVP
	Adjoint techniques territoriaux		22	19	3	
	Adjoint technique pnc <sup>al</sup> de 1ère classe	35	4	3	1	Agents polyvalents ateliers techniques
Adjoint technique pnc <sup>al</sup> de 1ère classe	35	1	1	0	Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments	
Adjoint technique pnc <sup>al</sup> de 1ère classe	35	2	1	1	ASVP / Agents polyvalents gestion administrative	
Adjoint technique pnc <sup>al</sup> de 2ème classe	35	3	3	0	Agents polyvalents ateliers techniques	
Adjoint technique pnc <sup>al</sup> de 2ème classe	35	4	4	0	Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments	
Adjoint technique Territorial	35	2	2	0	Agents polyvalents ateliers techniques	
Adjoint technique Territorial	28	1	1	0	Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments	
Adjoint technique Territorial	35	2	1	1	Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments	
Adjoint technique Territorial	35	3	3	0	Agents polyvalents	
<b>total filière technique</b>			<b>30</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	
<b>Filière médico-sociale</b>						
<b>Cat.</b>	<b>Filière médico-sociale</b>					
C	ATSEM		3	3	0	
	ATSEM principal de 1ère classe	35	2	2	0	ATSEM / agent d'accueil périscolaire et entretien
	ATSEM principal de 2ème classe	35	1	1	0	ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
<b>total filière médico-sociale</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (1)</b>			<b>42</b>	<b>36</b>	<b>6</b>	
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>						
<b>AGENTS CONTRACTUELS</b>						
B	Contrat de projet		1	1	0	
	contrat de projet (art. L.332-24 à 12)	35	1	1		Chef de Projet PVD (10/2022)
C	CONTRACTUELS TEMPORAIRES		9	4	5	
	accroissement temporaire d'activité (art L.332-23-1*)	6h00	3	2	1	Agent périscolaire mérien AF (Som Scal)
	accroissement temporaire d'activité (art L.332-23-1*)	35h00	2	0	2	
	accroissement saisonnier d'activité (art L.332-23-2*)	35h00	1	0	1	
	accroissement temporaire d'activité (art L.332-23-1*)	35h00	1	0	1	
remplacement d'un titulaire absent (art L.332-13)	35h00	2	2	0	agent de remplacement écoles/ sco technique	
<b>Total emplois non permanents (2)</b>			<b>10</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2)</b>			<b>52</b>	<b>41</b>	<b>11</b>	

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 23 Septembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 18 Septembre 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 20.

**ETAIENT PRESENTS (15)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, DOUCET Serge, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à GOURDEAU Jean-Michel), MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à HERMAN-BANCAUD Nadine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), PAULHIAC Roseline (à AYMARD Frédérique).

**ABSENTS NON EXCUSES (3)** : DEL SORDO Guillaume, GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

### N° DEL 2025/3.1/038 – Acquisition d'une parcelle

**Considérant** que, sur proposition de son propriétaire, la commune se porte acquéreur d'une parcelle cadastrée BE080, adjacente à un terrain communal proche du viaduc routier, pour un montant de 300 euros ; que le plan cadastral est annexé à la présente délibération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**ACTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée BE080 pour un montant de 300 euros ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 25 septembre 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD





Plan 1

Edité le 30/04/2025 - Echelle : 1/250 - Format : A4





## CONVENTION « Rue des Métiers d'Art » - 24, 25 et 26 octobre 2025

### Entre les soussignés :

La Commune de NONTRON (Dordogne) représentée par Mme Nadine HERMAN, Maire, dûment habilitée par délibération du conseil Municipal en date du 23/09/25

ci-après dénommée « la commune »

d'une part

Et

L'association loi 1901 Pôle Expérimental Métiers des d'Art de Nontron et du Périgord Limousin, ayant son siège au Château de Nontron, représentée par Monsieur José FERRÉ, son Président, dûment habilité par la décision du Conseil d'Administration

ci-après dénommée « le PEMA »

d'autre part,

### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### EXPOSE :

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de la commune de Nontron et du Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin pour la réalisation du salon « Rue des Métiers d'Art » qui se déroulera dans le centre ville de Nontron les 24, 25 et 26 octobre 2025.

#### Article 1 – Objet

Le Pôle Expérimental Métiers d'Art, maître d'ouvrage de « Rue des Métiers d'Art » a la triple volonté de :

- soutenir les professionnels métiers d'art en favorisant la commercialisation de leurs produits et la promotion de leurs ateliers,
- confirmer son rôle de fer de lance des métiers d'art en Dordogne et en Nouvelle-Aquitaine,
- et au-delà, de valoriser l'image de Nontron et du Périgord Nontronnais comme territoires porteurs de savoir-faire d'excellence, d'innovation et de créativité.

La tenue de cette manifestation en basse-saison offre une vitrine aux professionnels métiers d'art ; elle dynamise l'activité du territoire tout en impliquant la population locale, les artisans et les commerçants et en attirant un public régional et national.

### **Article 2 – Maîtrise d'ouvrage**

Le PEMA assurera la Maîtrise d'ouvrage du salon « Rue des Métiers d'Art 2025 », dont la coordination sera assurée par la directrice du PEMA.

L'équipe du PEMA organisera le salon en concertation et en collaboration avec un élu référent désigné par la commune qui sera associé à toutes les démarches concernant l'organisation du salon dans la ville.

### **Article 3 – Mise à disposition du personnel de la commune et accompagnement technique**

Pour la réalisation de « Rue des Métiers d'Art 2025 », la Commune s'engage à ce que le personnel de la Mairie apporte son concours à l'organisation du salon, notamment pour le montage du salon (montage des stands sous la halle, installation de l'électricité, ménage des locaux, transport de matériel, etc.) et pour le démontage du salon (soit du lundi 20 octobre au lundi 27 octobre 2025).

Le responsable des services technique de la commune élabore la notice de sécurité en collaboration avec la directrice du PEMA ;

Le personnel de la Communauté de Communes interviendra également, l'organisation se fera en concertation avec les différents acteurs.

### **Article 4 – Mise à disposition des locaux municipaux et de l'espace public**

La Commune met gratuitement à disposition du PEMA, la Halle de la Mairie et un bureau attenant (salle de confort exposant), des tables (2 m x 0,80 m) et des chaises et elle apporte son soutien pour l'installation des stands et l'organisation du salon, du 20 au 27 octobre 2025.

Elle autorise l'association à installer le salon Place Alfred Agard et Voie des Tanneurs.

Fait à Nontron, le 25/09/25

José Ferré,  
Président du PEMA

Mme Nadine HERMAN,  
Maire de Nontron

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 23 Septembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 18 Septembre 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 20.

**ETAIENT PRESENTS (15)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, DOUCET Serge, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à GOURDEAU Jean-Michel), MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à HERMAN-BANCAUD Nadine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), PAULHIAC Roseline (à AYMARD Frédérique).

**ABSENTS NON EXCUSES (3)** : DEL SORDO Guillaume, GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

### N° DEL 2025/8.9/039 – Convention de mise à disposition relative à la « Rue des métiers d'art 2025 »

**Considérant** que du 24 au 26 octobre 2025 se déroulera le salon « Rue des métiers d'art 2025 » à Nontron, organisé par le Pôle expérimental des métiers d'art ; que pour la tenue de cet événement, le PEMA souhaite bénéficier du concours des agents de la commune pour diverses tâches précisées dans le projet de convention, annexé à la présente délibération ; qu'il souhaite également bénéficier de divers locaux communaux, espaces du domaine public et de matériel ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment la convention de mise à disposition.

Fait le 25 septembre 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 23 Septembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 18 Septembre 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 20.

**ETAIENT PRESENTS (15)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, DOUCET Serge, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (5)** : PELISSON Claudine (à GOURDEAU Jean-Michel), MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), POINET Alain (à HERMAN-BANCAUD Nadine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), PAULHIAC Roseline (à AYMARD Frédérique).

**ABSENTS NON EXCUSES (3)** : DEL SORDO Guillaume, GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

### N° DEL 2025/2.1/040 – Débat sur l'orientation générale du Projet d'aménagement et de développement durables

**Vu** les articles L. 151-5 du Code de l'urbanisme, relatif à la définition du Projet d'aménagement et de développement durable, et l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, prescrivant un débat dans chaque commune sur ce projet ;  
**Vu** la délibération n° 2021-139 du 9 décembre 2021 par laquelle la Communauté de communes Périgord Nontronnais a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) ;

**Considérant** la présentation du PADD fait par Madame le Maire, ayant ouvert le débat ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DONNE ACTE** de la présentation du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD ;

**DIT** que le compte-rendu des échanges est retracé dans le procès-verbal du prochain Conseil municipal.

Fait le 25 septembre 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD

